

ÉDITION SPÉCIALE
CONFÉRENCE DES DÉLÉGUÉS
ACTION SOCIALE / SANTÉ PRIVÉE,
14 MAI 2025

ÉDITION SPÉCIALE
CONFÉRENCE DES DÉLÉGUÉS
ACTION SOCIALE / SANTÉ PRIVÉE,
14 MAI 2025

ÉDITION SPÉCIALE
CONFÉRENCE DES DÉLÉGUÉS
ACTION SOCIALE / SANTÉ PRIVÉE,
14 MAI 2025

ÉDITION SPÉCIALE
CONFÉRENCE DES DÉLÉGUÉS
ACTION SOCIALE / SANTÉ PRIVÉE,
14 MAI 2025

ÉDITION SPÉCIALE
CONFÉRENCE DES DÉLÉGUÉS
ACTION SOCIALE / SANTÉ PRIVÉE,
14 MAI 2025

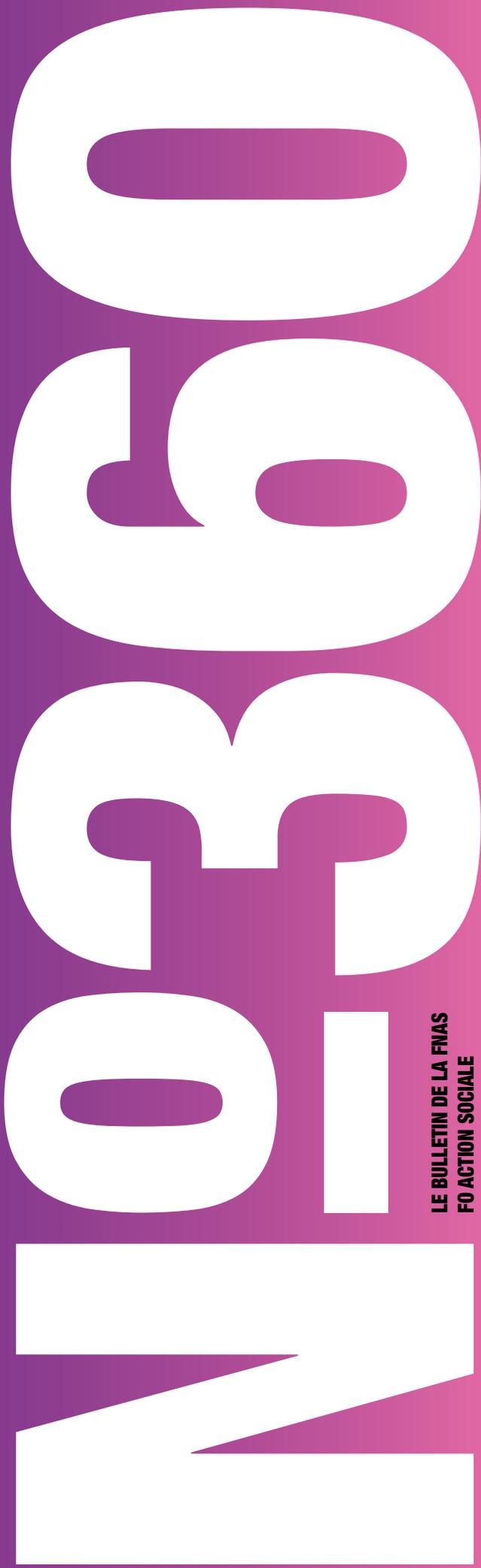
BULLETIN DE LA FNAS FO ET DE L'UNSSP N° 360 | MARS / AVRIL 2025

BULLETIN DE LA FNAS FO ET DE L'UNSSP N° 360 | MARS / AVRIL 2025

BULLETIN DE LA FNAS FO ET DE L'UNSSP N° 360 | MARS / AVRIL 2025

BULLETIN DE LA FNAS FO ET DE L'UNSSP N° 360 | MARS / AVRIL 2025

BULLETIN DE LA FNAS FO ET DE L'UNSSP N° 360 | MARS / AVRIL 2025



**LE BULLETIN DE LA FNAS
FO ACTION SOCIALE**

Édito.....	2
Défense de nos Conventions Collectives Nationales du Travail	5
Nos revendications	12
Nos combats	15



Ce bulletin spécial et commun de la Fédération Nationale de l'Action Sociale et de l'Union Nationale de la Santé Privée se veut le document préparatoire à la conférence des délégués FO de nos syndicats que nous avons décidé d'appeler ensemble le 14 mai 2025 au siège de la Confédération.

Nous rappelons dans ce document l'ensemble de nos combats et les positions que nous avons tenus depuis 2020, à savoir, notre opposition à la CCUE de la Branche du secteur sanitaire, social et médico-social, notre exigence des 183 euros pour tous, de l'augmentation générale des salaires et les revendications que nous continuons de porter dans toutes les conventions collectives où nous négocions.

Nous y réaffirmons notre attachement au paritarisme et à la liberté de négocier, même aujourd'hui dans le cadre de la CCUE qui, au fur et à mesure des renoncements de certains, tend et risque de s'imposer au mépris des droits contenus dans les conventions collectives existantes.

Ainsi, comme le temps nous est compté, nous avons estimé qu'il était essentiel de bâtir, malgré tout et sans attendre, les conditions de l'unité la plus large possible sur la base de revendications claires. Notre projet FO de classifications /rémunérations est une première étape dans ce sens. Il a été construit de façon à préserver l'ensemble des droits conventionnels les meilleurs des trois conventions collectives concernées. Il contient de véritables garanties conventionnelles qui pourraient exister dans la future CCUE.

Et même si nous ne perdons pas espoir que ceux qui ont toujours voulu la CCUE, un jour, rompent définitivement avec cette lubie, parce que la situation s'y prêtera, nous tentons de tout faire pour que nos revendications de maintien et d'amélioration des droits restent celles qui seront portées dans l'unité, la plus large.

Notre rencontre, si elle participe de notre volonté de continuer de structurer et renforcer le rapport de force pour l'imposer suffisant et gagner, sera aussi l'occasion, ensemble, de faire le point sur la défense du secteur, réaffirmer nos positions et bien entendu faire entendre nos revendications.

Ces revendications sont plus que jamais d'actualité pour préserver l'existence-même d'un secteur sanitaire, social, médico-social, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, des missions locales, de l'insertion et de l'aide à domicile à but non lucratif auquel nous sommes attachés.

A savoir :

- des financements publics à la hauteur des besoins ;
- l'arrêt des exonérations de cotisations sociales, le retrait de la réforme des retraites ;
- le maintien de tous les emplois et l'embauche des postes nécessaires ;
- le maintien de tous les services de jour comme de nuit, de tous les établissements et de toutes les associations qui passe par l'arrêt des coupes budgétaires ;
- l'augmentation immédiate et significative des salaires ;
- le versement et le maintien des 183 euros net pour tous ;
- la garantie de la prise en charge et l'accueil inconditionnel de tous les publics ;
- retrait de l'acte 2 de l'école inclusive ;
- NON à la tarification à l'acte avec SERAFIN-PH ;
- le maintien et l'amélioration de nos conventions collectives ;
- le respect du droit de grève, sans réquisition, ni service minimum.

Notre journée nationale s'inscrit dans la suite de la mobilisation nationale unitaire que nous avons impulsé le 1^{er} avril 2025.

Elle se sera déroulée dans cette période où « l'économie de guerre » et la politique d'austérité sont utilisées comme prétexte à continuer de s'en prendre, dans tout le secteur de la santé et de la cohésion sociale, à tous les droits des salariés, poursuivre la dégradation des conditions de travail, baisser les financements des établissements et des services, bloquer les salaires et toutes les négociations dans les différentes conventions collectives.

**Vive la conférence des délégués FO
Action Sociale et Santé Privée du 14 mai 2025 !**

Pascal CORBEX
Secrétaire Général FNAS

Franck HOULGATTE
Secrétaire Général UNSSP

”



**CONFÉDÉRATION
FORCE OUVRIÈRE**

PARIS

**MERCREDI
14 MAI 2025**

**BRANCHE SANITAIRE
SOCIALE MÉDICO-SOCIALE**

**CONFÉRENCE
DES DÉLÉGUÉS FO
NÉGOCIATION CCUE**

#UNISPOURDESMOYENS!

www.unsfo.org

www.fnasfo.fr

**SALLE LÉON JOUHAUX
DE 9H À 17H**

Défense de nos Conventions Collectives Nationales du Travail



NOTRE COMBAT CONTRE la CCUE de la Branche du secteur sanitaire, social et médico-social, POUR les 183 euros pour tous ET EN DÉFENSE des conventions collectives.

Le 18 décembre 2019 nous déclarions ensemble :

« Pendant cette période de mobilisation sociale exceptionnelle, la Fédération des Services Publics et de Santé ainsi que son Union Nationale de la Santé Privée et la Fédération Nationale de l'Action Sociale FORCE OUVRIÈRE tiennent à réaffirmer leur total rejet de la politique de destruction des conquêtes sociales obtenues depuis 1945.

Elles condamnent et combattent toutes les manœuvres visant à la mise en place d'une Convention Collective Unique au détriment des Conventions Collectives Nationales du secteur sanitaire, sociale et médico-sociale.

Aujourd'hui, protéger les Branches, c'est empêcher la Fédération Patronale NEXEM de fédérer, avec sa vision, l'ensemble des employeurs, pour mettre en place une Convention Collective Unique, dont les classifications seraient basées sur les compétences, au détriment des Diplômés et Titres Nationaux.

Le projet de NEXEM, largement soutenu par la CFDT est inacceptable.

La Loi Travail et les ordonnances Macron ont déjà fragilisé le champ de négociation dans les Branches. La volonté du gouvernement d'en réduire le nombre par des fusions a pour but de niveler par le bas les acquis conventionnels.

Nos Fédérations se sont réunies pour réaffirmer nos revendications de maintien et d'amélioration de toutes les Conventions Collectives Nationales ainsi que notre opposition à toute Convention Collective Unique étendue pour le secteur sanitaire, social et médico-social.

Elles mettront tout en œuvre pour renforcer et développer la libre négociation dans le cadre des conventions collectives existantes. »

C'est resté notre fil à plomb permanent comme le démontre toutes nos prises de position communes ou intersyndicales. En perma-

nence nous avons cherché à faire l'unité syndicale pour, au-delà de nos positions, renforcer l'unité sur la base de revendications claires. Comme ce sera le cas confédéralement pour le retrait du projet Macron/Borne sur les retraites en 2023.

Ce bulletin en commun en est la preuve. Nos déclarations et positions communes en témoignent.

2020

Pour contrer ce projet employeurs, nous nous opposons à la mise en place d'une CPPNI^① de la Branche 3SMS.

En défense de l'augmentation des salaires, nous boycottons la conférence salariale du secteur Sanitaire, Social et de l'Aide à Domicile du 27 février 2020, dans l'unité avec le CGT et SUD.

Nos deux Fédérations prennent position contre le projet de loi d'urgence sanitaire avec ses conséquences sur la remise en cause de nos libertés individuelles, dérogoires aux droits et aussi au Code de l'Action sociale et des Familles. Nous invitons nos syndicats à négocier partout des compensations.

Nous dénonçons la mise en place de la réserve sociale mais aussi l'absence de masques, de tests, de protections. Ainsi nous partageons l'idée *« qu'aucune excuse ne sera admise »*.

Au regard de la gestion catastrophique de la pandémie qui met en danger les salariés, nous exigeons des moyens à la hauteur des besoins dus à plus de 30 ans d'austérité.

En juin 2020, juste avant la fin du Ségur de la Santé initialement prévue pour le seul secteur de la Santé, nous apportons une contribution complémentaire pour le secteur du social et du médico-social qui rappelle que notre revendication commune sur les salaires pour nos deux Fédérations sont les 300 euros pour tous.

La négociation avec le gouvernement aboutit à un accord majoritaire signé par FO Santé. Il permet l'ouverture de futures négociations sur les *« 183 euros pour tous »*, pour les établissements du secteur social et médico-social, public et privé.

Pour contribuer au rapport de force, dans cette période, nous appelons, avec les Services Publics et de Santé, à la mobilisation nationale les 16 et 30 juin 2020.

« Assignés à résistance », nous y rappelons, entre autres : « Oui à un plan financier d'urgence, à la hauteur des besoins salariaux et matériels pour notre secteur, comme pour tous les secteurs indispensables, comme celui de la Santé. Les moyens existent puisque le 19 mars 2020, ce gouvernement a fait voter à l'unanimité l'attribution de 300 milliards d'euros aux banques qui maintenant est de plus de 400 milliards. »

A la sortie du Ségur de la Santé nous écrivons *« La revalorisation salariale des personnels des établissements de santé et des EHPAD de 183 € net/mois doit aussi bénéficier aux salariés du*

^① Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation

champ social et médico-social, de la protection de l'enfance, de l'insertion et de l'aide à domicile. »

Nous portons cette revendication depuis cette date et toujours en 2025 puisqu'aujourd'hui, pour cause d'austérité budgétaire et de budget supplémentaire pour préparer la guerre, des salariés, qui pourtant ont ce droit, sont toujours dans l'attente d'en bénéficier.

En effet, à l'issue du Ségur, son extension aux établissements du public et du privé, du social et médico-social était posée puisqu'inscrite dans l'accord.

Cette revendication est devenue incontournable. Nous avons lancé une pétition. Nous avons appelé à la mobilisation avec toutes les Fédérations FO concernées (SPS, FGF et FNEC FP) le 5 novembre, puis seulement avec la Fédération des Services Publics et de Santé, le 8 décembre 2021.

Puis tout est devenu possible pour les employeurs après l'envoi de la lettre de mission Laforcade datée du 4 décembre. Cette fameuse lettre de mission du Premier Ministre annonce pour notre secteur qu'en contrepartie des 183 euros pour certains, c'est forcément la mise en place d'une Convention Collective Unique Étendue.

2021

Comme en 2020, nos Fédérations toujours « *pour les 183 euros pour tous et sans contrepartie* ». C'est ce que nous rappelons, le 20 janvier, à l'ouverture de la mission Laforcade. Dès le 27, nous affirmons, dans un communiqué, que nous allons dans le mur au regard des propositions du gouvernement. Cela fut confirmé le 3 février, dernière date de cette soi-disant négociation.

Entre temps, nous obtenons une position commune dans l'unité avec la CFTC, la CGT et SUD fin janvier 2021, en vue de la conférence salariale du 25 février, dénonçant la misère salariale programmée.

Le 5 mars, nous décidons, avec la CFTC et la CGT rejointes par la CFE-CGC, d'appeler à une mobilisation nationale le 8 avril, pour les « *183 euros pour tous* ».

Si notre mobilisation n'a pas fait changer la volonté gouvernementale sur cette question, elle aboutit à ce que FO, CGT et SUD ne signent pas l'accord de méthode mis sur la table. Cet accord minoritaire a été finalement signé par la CFDT, et l'UNSA pourtant syndicat non-représentatif.

Tous les employeurs ont, quant à eux, signé cet accord. Ceux-là-mêmes, nos employeurs, qui durant 6 mois avant cette mission, communiquaient sur leur volonté d'obtenir les 183 euros, à grand renfort de communication.

Il a ouvert la voie à une première étape de la négociation d'une Convention Collective Unique Étendue que nous avons pu bloquer jusqu'en juin 2024.

Nous avons su empêcher la mise en place de groupe de travail convoqué sans attendre dès le 2 juin par les employeurs qui osaient appeler le 30 novembre 2021 pour les 183 euros, mais pas pour tous, avec le premier de leur complice, la CFDT.

Nous sommes la seule organisation à avoir refusé, en toute cohérence et de façon permanente, ce diktat gouvernemental.

Nous avons ainsi fait capoter cette affaire invoquant le non-respect de règles issues de l'accord de mise en place de la CPPNI de la Branche 3SMS, signé par la CGT et la CFDT. Mais à peine nous obtenons un vote majoritaire contre les groupes de travail, que déjà la CGT et SUD demandaient l'ouverture de négociations sur la CCUE.

Fin 2021, les salariés montrent la voie en se mobilisant massivement le 7 décembre 2021, mobilisation que nous soutenons. Nous appelons à une mobilisation avec la CFE-CGC, la CFTC et la CGT le jour de la conférence des métiers du social et du médico-social du 22 février 2022 qui voit le Premier Ministre réaffirmer à cette occasion la volonté politique de s'en prendre à nos conventions collectives nationales pour en finir avec toutes celles qui ont l'audace de prévoir de l'ancienneté et la reconnaissance des diplômés d'État.

Nous continuons en parallèle à mener le combat pour la juste application de l'avenant 43-2020 dans l'Aide à Domicile, exigeant que le reclassement se fasse sur les seuls critères d'ancienneté et de diplôme que possédaient les salariés avant le 1^{er} octobre 2021, date d'application dudit avenant.

2022

Lors de la conférence des métiers, voulue par le Premier Ministre Castex, nous faisons une déclaration rappelant notre attachement aux grilles Parodi. Elles reconnaissent des qualifications et des diplômés d'État, l'ancienneté et les congés supplémentaires liés aux particularités du travail. Nous y dénonçons l'attaque voulue par le gouvernement et ses complices, les employeurs, avec leur projet de « *Convention Collective Unique Étendue* » qui tente de s'attaquer en premier lieu aux classifications.

A cette occasion, nous rappelons notre opposition à l'instauration du salaire au mérite, à l'évaluation des compétences en lieu et place du respect des diplômés, des qualifications et de l'ancienneté garants de l'égalité salariale. Nous réaffirmons notre opposition au projet de critères classants dont certains ne pourront jamais être atteints puisque personne ne peut penser qu'il aura « *une parfaite maîtrise* » de son travail ou même pourra maîtriser son travail « *au-delà des attentes et apporter des innovations* ». Nous rappelons notre exigence des « *183 euros pour tous, sans contrepartie* ».

Et conformément à notre mandat, nous quittons cette mascarade gouvernementale. Elle a été mise en place à la seule fin de faire de la com. gouvernementale et ainsi laisser croire que les « *accompagnants les intéressent* ».

Le 18 février 2022, nous dénonçons à nouveau ce marché de dupe à savoir, les 183 € net par mois pour certains et la casse annoncée de nos conventions collectives existantes, 66/79/CHRS et 51.

Nous participons de l'opposition majoritaire de l'accord sur les 183 euros pour les soignants et celui pour les accompagnants qui aboutira à deux décisions unilatérales des employeurs (AXESS) agréé le 11 janvier 2022 et le 17 juin 2022.

Ces deux accords balkanisent les salaires en fonction de critères métiers, de l'établissement où chacun travaille et du temps de travail. Ils participent de la casse annoncée de nos droits conventionnels existants au regard du projet voulu par le gouvernement. Ils sont repris par les employeurs pour préparer, dans le cadre de la future négociation de la CCUE, la création de critères classants, et une future attaque sur notre temps effectifs de travail par la remise en cause de nos congés supplémentaires. Ces projets participent de la volonté d'en finir avec nos droits conventionnels existants et en particulier les diplômés d'Etat et l'ancienneté reconnus dans nos grilles de classifications.

Dans cette période, nous avons tout fait pour continuer de résister et retarder ce processus.

Le 17 mars, FO a été reçue en bilatérale, par la Direction Générale du Travail qui tentait de nous imposer une commission mixte. Nous nous sommes opposés à cette demande contraire au droit du travail. Nous avons bien compris qu'ainsi, le ministère cherchait à s'imposer pour pouvoir mieux piloter la future négociation et surtout, la cogérer avec ceux qui y sont favorables.

Dans un communiqué du 2 mai, nous avons réaffirmé notre opposition à la mise en place de cette commission mixte, à la demande d'AXESS et de la CFDT, contestant cette demande minoritaire puisque la CFDT était seule organisation syndicale de salarié à en faire la demande.

Ces deux recommandations, par ailleurs agréées, mais pas étendues, ne s'imposent pas aux employeurs qui ne sont pas membres d'AXESS ou qui auraient décidé de ne pas appliquer à leurs salariés la CCNT66/CHRS ou la CCNT51. Et puis, cerise sur le gâteau, pour Laforcade 1 pour les soignants, tout employeur qui doit l'appliquer peut s'en exonérer s'il n'a pas les budgets. C'est la contrepartie que les employeurs ont décidée de donner aux financeurs, et donc au gouvernement, pour les remercier.

Quand on en est à ne mettre dans des accords seulement que ce que le gouvernement a décidé, le paritarisme est en voie d'implosion. Nous n'avons aucune illusion à ce sujet puisque la fin des Branches est actée depuis la fin de la hiérarchie des normes, la possibilité que des accords d'entreprises dérogent aux accords de Branche et bien entendu, la fin de l'opposabilité des accords d'entreprise pour les associations sous CPOM.

Il est clair que sur ce terrain d'accélération des processus de rapprochement des Branches et de casse programmée de nos droits conventionnels, tout va dans le même sens et donc dans un sens contraire aux intérêts des salariés.

Si nous avons résisté et pu retarder les projets, grâce aussi aux mobilisations des salariés, il est évident qu'une vitesse supérieure supplémentaire a été franchie dans cette façon de rabaisser le Paritarisme et ainsi l'empêcher de jouer tout son rôle.

Ces refus sont à l'image de la guerre intérieure engagée contre nos droits.

Ce gouvernement tente de plus en plus ouvertement d'en finir avec la libre négociation que nous revendiquons, pour notre part, en dehors de tout cadre financier contraint.

Les marges de manœuvres financières s'amenuisent et nous savons qu'au niveau des entreprises, il en est de même.

Pour notre part à FO, nous l'avons décidé et réaffirmé, nos négociateurs ont continué tant bien que mal de faire vivre en permanence les Branches et la vie conventionnelle. Ils ont présenté en permanence des accords à la négociation. Nous avons pu signer ou nous opposer aux différents accords négociés en fonction de nos critères habituels, à savoir améliorent-ils suffisamment les droits, les préservent-ils ou bien les font-ils régresser ?

Sans attendre les autres organisations syndicales, et parce que l'urgence de la situation nous y appelait, nous avons appelé seuls à la grève et à la mobilisation le 9 juin sur la base de notre cahier de revendications, que nous avons déposé à Matignon, à savoir :

- Les 183 euros pour tous sans contrepartie ;
- L'augmentation immédiate des salaires, au minimum à hauteur de l'augmentation du coût de la vie ;
- Le rattrapage des 40 ans de blocage des salaires ;
- Le maintien et l'amélioration de toutes nos conventions collectives ;
- L'abandon immédiat de tout projet de Convention Collective Unique Etendue ;
- Un plan financier d'urgence ;
- Des embauches sans attendre, avec le financement des formations qualifiantes adéquates.

En octobre, nous obtenons tout d'abord une motion unitaire avec toutes les autres organisations syndicales. Nous exigeons des employeurs d'ouvrir une négociation pour l'alignement des rémunérations aux mieux disant entre les différents champs professionnels, publics et privés, incluant l'extension des 183 euros du complément de rémunération pour tous, l'alignement au minimum des rémunérations de notre secteur sur la hausse du point d'indice des fonctionnaires et une reprise des négociations non unilatérale sur la base des seuls textes des employeurs.

La conférence salariale qui se tient dans cette période nous amène, le 21 octobre, à dénoncer la hausse minimaliste de 3 % répartie sur 2022 et 2023 à se répartir entre champs conventionnels. Nous dénonçons que cette négociation, encadrée par l'État, ne se fasse que dans le cadre du projet de Convention Collective Unique. Ce qui aboutit au blocage des négociations dans les différentes conventions collectives. Et par ailleurs, aucune augmentation n'est prévue dans l'Aide à Domicile.

Et nous menons en parallèle le combat pour empêcher la tentative d'OPA d'AXESS sur l'association Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) de la Branche.

Nous exigeons, fin octobre, que soit retiré le projet d'accord qui tente de créer un « *nouvel OETH* » sans respecter les règles propres à cette association 1901, à savoir, réunir ses administrateurs qui seuls sont à même de décider. Nous indiquons que **cette façon de faire est illégale et participe des processus plus généraux en cours qui voient l'injonction, et par la même, l'autoritarisme, devenir une règle.**

Nous avons défendu sans relâche l'accord OETH, dont le cadre paritaire non-soumis à la représentativité ne peut pas l'être, et qui a pour principe, la libre adhésion.

Nous n'avons pas été entendus et la situation actuelle de son avenir reste plus qu'inquiétante. L'accord OETH historique finalement n'existe plus, suite à la signature par toutes les organisations syndicales de l'accord de Branche, depuis étendu, que la FNAS FO seule non-signataire, rejoindra en 2024.

Nous saluons l'avancée même minimaliste qui voit, enfin, l'ouverture de négociations salariales dans les conventions collectives 51 et 66/CHRS pour négocier la transposition, dans ces deux conventions, des 3 % d'augmentation de la fonction publique. Cela est pour nous une première étape pour obtenir les 183 euros et la fin des grilles de classifications en dessous du SMIC. Nous nous félicitons que notre détermination et notre travail syndical aient ainsi permis de peser sur le résultat de la conférence salariale.

Fin novembre, parce qu'il est plus que temps de satisfaire à la juste revendication des 183 euros pour tous, puis le vendredi 2 décembre, lors de la CMP du secteur sanitaire, social et médico-social, nous déposons un projet d'accord salarial qui permet l'attribution des 183 euros à tous les salariés hors conventions collectives et à tous ceux qui n'en bénéficient pas dans les CCNT 51 et 66/CHRS. Nous rappelons à cette occasion que les milliards sont là et qu'ils doivent servir à financer les salaires et les moyens nécessaires au bon fonctionnement des différents secteurs du social et non pas les marchés financiers, l'économie d'armement et de guerre.

2023

En cette nouvelle année, nous continuons de prendre toutes les positions nécessaires, si possible dans l'unité, pour empêcher que s'ouvre normalement la négociation du projet de CCUE dans la Branche 3SMS.

Face à la volonté du ministère qui tente de passer en force et veut ouvrir une négociation élargie en invitant à la table des négociations l'UNSA, la CFTC et la CFE-CGC pourtant non représentatives, nous nous demandons comment vont réagir la CFDT et la CGT qui sont à l'origine de la loi sur la représentativité. Par ailleurs, nous rappelons notre ferme opposition à l'ouverture de toute négociation sur une CCUE. Cette tentative va échouer d'autant plus que va s'engager très vite le combat contre le projet Macron/Borne sur les retraites.

Dès le 16 janvier, tout d'abord dans l'unité avec la CFE-CGC et la CFTC Santé Sociaux, nous lançons un appel refusant le recul de l'âge légal de départ à la retraite, de l'allongement de la durée de cotisations, dans lequel nous exigeons le maintien de tous les régimes dont les régimes spéciaux et l'ABANDON PUR ET SIMPLE DU PROJET MACRON-BORNE. Le même jour pour renforcer l'unité, est lancé un appel intersyndical de la Santé privée et de l'Action Sociale. Reprenant l'appel des confédérations, elles indiquent qu'elles n'accepteront jamais ni un report de l'âge légal de départ à la retraite, que ce soit 64 ou 65 ans, ni un allongement de la durée de cotisations. Elles invitent, à partir du 19 janvier, l'ensemble

des salariés à se mettre massivement en grève et à rejoindre les manifestations sur l'ensemble du territoire.

Fin janvier, dans la CCNT51, dans l'unité de toutes les organisations syndicales, nous nous insurgeons et dénonçons la position spécifique des employeurs FEHAP d'AXESS qui refusent d'augmenter les bas salaires conventionnels, malgré les revalorisations égalitaires dans la fonction publique et contrairement à tout ce qui a été fait dans les autres champs conventionnels (Croix Rouge, CCNT66/CHRS et CCNT65).

En février, nous rappelons que les salariés n'en peuvent plus d'attendre des augmentations de salaire et que les conférences salariales ne servent qu'à annoncer l'austérité salariale et budgétaire. Ce sera le cas de celle du 22 février lorsqu'en plein combat contre le projet Macron/Borne, nous y apprenons que pour 2023, pour toutes les Branches de notre secteur, dont l'Aide à Domicile, ce sera ZERO euro d'augmentation des valeurs de point conventionnel. Ce mépris, contraire à l'urgence salariale, l'est d'autant plus que l'augmentation du SMIC de 2 % au 1^{er} mai plonge à nouveau bon nombre de coefficients conventionnels sous le SMIC, sans parler de l'absence d'ouverture de négociation des 183 euros pour tous sans contrepartie.

Le 23 mai, dans une déclaration avec la CFDT, la CGT et SUD, nous exigeons d'obtenir les 183 euros pour toutes et tous, dénonçons le chantage des employeurs à la signature d'un accord sur les classifications sans aucune garantie d'attribution de ces 183 euros et nous nous posons en soutien des actions et mobilisations en défense du secteur, pour l'augmentation des salaires et pour l'abrogation de la réforme des retraites.

Puis en juillet, sans la CFDT, mais avec la CGT et SUD, nous exigeons, organisations syndicales majoritaires de la Branche, le retrait du projet employeurs de classifications/rémunérations qui prévoit la disparition des garanties conventionnelles existantes, du principe d'ancienneté, l'affaiblissement de la reconnaissance des diplômes, l'introduction de critères classants et donc d'un salaire au mérite, que nous caractérisons comme une arnaque salariale.

Dans ce contexte de combat en défense de nos droits à la retraite, nos employeurs aux ordres du gouvernement, ont poursuivi leur tentative d'allégeance. Ainsi en septembre, à grand renfort de communication, ils proposent dans la Branche de l'Action Sanitaire et Sociale un vrai faux projet de 183 euros pour tous, au nom de leur volonté partagée avec le gouvernement d'arriver enfin à entrer dans la négociation d'une convention collective unique.

Comme l'a démontré la brochure FO « *L'arnaque salariale* », le projet initial de classifications des employeurs, qui a vu FO, CGT et SUD s'y opposer, prévoyait pour les salariés des conventions collectives 66/CHRS et 51, sur toute la « carrière », des pertes de « salaires garantis » pouvant aller de 65 256 à 263 193 euros.

Cette opposition unie et notre analyse ont amené les employeurs à reculer et à proposer en septembre, dans leur nouveau projet de « classification/rémunération » une garantie individuelle minimaliste d'évolution salariale de 4 % sur 4 ans. Celle-ci est bien loin du compte au regard de l'inflation. Elle ne pourrait, en rien, compenser la fin des grilles des classifications et des coefficients

de références existants, la fin de la rémunération à l'ancienneté et de la reconnaissance pleine et entière des diplômés d'État.

Nous dénonçons, seuls, début septembre, ce tour de passe-passe qui tente de faire croire que la question des 183 euros est réglée. Nous obtenons fin septembre l'unité syndicale nécessaire et majoritaire avec la CGT et SUD pour éteindre ce projet employeur.

Notre détermination aboutira fin octobre à une opposition majoritaire contre l'ambition de lancer officiellement les négociations d'une CCUE au prétexte de la revalorisation des bas salaires.

Contre l'arnaque salariale et pour l'indexation des salaires sur le coût de la vie, nous rappelons, lors d'une conférence de presse, que l'urgence n'est pas à une CCUE qui acterait une baisse d'ampleur des salaires, mais bien à l'augmentation des salaires indexés sur le coût de la vie, l'octroi des 183 euros pour tous et un accord étendu à l'ensemble des salariés non-couverts par une convention collective fixant un salaire minimum à 20 % au-dessus du SMIC, auquel s'ajoute le complément de rémunération de 183 euros. Nous le rappelons dans notre droit de réponse aux employeurs.

Et cette opposition, contrairement à ce qu'ont écrit les employeurs, n'est pas catastrophique pour la négociation.

Fin décembre, nous exigeons le respect du paritarisme et l'ouverture urgente de négociations sur les salaires car les employeurs et le ministère décident d'annuler unilatéralement des réunions de négociations. Nous en appelons à la Ministre et lui demandons un rendez-vous.

2024

Nous obtenons gain de cause. Début janvier les négociations reprennent et nous proposons sans attendre des accords salariaux sur les 183 euros, et la transposition des dernières mesures de la Fonction Publique concernant la majoration des heures de nuits, de dimanche, de jours fériés et de garde des personnels médicaux.

Mais AXESS met à nouveau sur la table un accord salarial minimaliste d'augmentation de salaire, au maximum de 53,40 euros brut mensuels, pour 18 mois, et dont par ailleurs le financement n'est pas garanti.

C'est de la poudre aux yeux qui se confirme puisqu'à nouveau, lors de la conférence salariale 2024, c'est bien une cure d'austérité qui est annoncée. Et à cette cure se rajoute un chantage au maintien d'une enveloppe minimaliste de 300 millions pour les bas salaires, à condition de construire une convention collective unique.

Avec la CFE-CGC, la CFTC, la CGT et SUD, nous faisons le constat que ce sera à nouveau, rien, pour les salaires. Ensemble, nous refusons ce coup de force et nous exigeons le retrait immédiat du décret 2024-124 portant annulation de crédits, soit 10 milliards d'économie tous secteurs confondus. Ensemble, nous exigeons les 183 euros sans contrepartie, l'augmentation générale des salaires dans chaque convention collective et un plan financier d'urgence pour tout le secteur à la hauteur des besoins.

En mars, la Ministre Catherine Vautrin décide de ne pas agréer la recommandation unilatérale des employeurs, sans nous avoir consulté contrairement à ce qu'elle fait savoir.

Dans un communiqué intersyndical (FO, CGT et SUD), nous dénonçons la double contrainte qu'elle annonce vouloir imposer. Tout d'abord, la conclusion avant la fin novembre 2024 d'un accord portant a minima sur les classifications, les rémunérations et les congés à défaut duquel, chaque partie sera amenée à prendre ses responsabilités, s'agissant de l'avenir des conventions collectives en vigueur. Et secundo, la négociation d'un accord sur les bas salaires avant la fin juin 2024 pouvant prendre en compte les non-bénéficiaires de la prime « Ségur/Laforcade ». Nous rappelons notre opposition à négocier dans le cadre d'une Convention Collective Nationale Unique Elargie comme elle l'exige portant a minima sur les classifications, les rémunérations et les congés. Nous exigeons à être reçus.

Nous refusons comme toujours d'être soumis aux injonctions et à l'austérité.

Oui, les négociations paritaires ont repris mais finalement rien ne change.

Fin mai, AXESS met sur la table des négociations deux projets d'accord. L'un définissant les modalités de la négociation relative à la construction de la Convention Collective Unique Etendue (CCUE). L'autre relatif à la politique salariale. Ces deux accords sont liés. L'un ne va pas sans l'autre, car chacun d'eux doit être agréé pour que l'autre puisse s'appliquer.

Nous questionnons ces projets :

Que comprendre d'accords qui annoncent que leur mise en œuvre effective serait conditionnée « à l'obtention de garanties de financements par secteur d'activité et par les financeurs » et contraints par des enveloppes bloquées en 2024 ?

Comment peut-on négocier des parties d'une éventuelle CCUE sans même avoir sur la table la totalité du projet ?

Comment peut-on accepter un texte qui poursuit et amplifie l'inégalité salariale ?

En effet, il propose que les salariés qui n'étaient pas bénéficiaires des 238 euros brut (183 euros net) se voient attribuer ces montants du 1er avril au 31 décembre 2024 et pour les salariés des structures d'accueil des jeunes enfants, ce sera seulement du 1er juillet au 31 décembre 2024 ?

Comment peut-on accepter une indemnité forfaitaire de 11 € brut pour une plage horaire de 9 heures de travail de nuit, s'ajoutant aux dispositions existantes, mais qui représente seulement 1,22 euros par heure ?

Et que dire de l'indemnité forfaitaire de 4,63 euros brut pour une plage horaire de 8 heures de travail les dimanches, soit 0,58 euros par heure travaillée, même si elle s'ajoute aux dispositions conventionnelles ?

Dès lors, comment peut-on oser parler de nécessaire et « réelle égalité de traitement avec la fonction publique hospitalière » ?

Quant au troisième projet mis sur la table des négociations, relatif aux systèmes de classifications et de rémunérations, il reste une arnaque salariale. C'est l'employeur qui impose la cotation. C'est l'emploi qui est positionné dans une classe d'emploi et non le salarié qui l'occupe.

Que dire de la « lisibilité » des droits des salariés lorsque sont proposés pour déterminer les salaires 4 filières, 15 classes d'emplois et 32 éléments complémentaires de classifications ?

S'ajoutent 4 degrés de rémunérations de maîtrise de l'emploi et la rémunération de l'expérience professionnelle appelée complément d'expérience, en remplacement de l'ancienneté. Cette dernière ne sera appliquée qu'au salarié dont le Revenu Minimum Annuel Garanti (RMAG) est inférieur à 27345 € brut, excluant de fait, la moitié des classes d'emploi.

Quid de l'égalité des droits salariaux, de la réduction des inégalités professionnelles entre Femmes et Hommes, de « l'attractivité » des métiers, de la prise en compte de la santé et de l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie des salariés, pourtant annoncées ?

Enfin la Ministre nous fait recevoir. Ce sera le jeudi 23 mai. Nous rappelons à cette occasion à ses représentants, le président de la CMP et les représentants de la Direction générale de la Cohésion Sociale que nous restons force de proposition, toutes les raisons qui nous amènent à refuser la négociation sous contrainte, la signature d'accords miroir, notre attachement à la liberté de négociation. Nous pointons que l'investissement des professionnels n'est pas reconnu, par l'État et les employeurs, à sa juste valeur. Il est injuste que des centaines de milliers de salariés, majoritairement les plus bas salaires, n'aient toujours pas les 183 euros.

Nous invitons la Ministre à prendre la mesure de la régression sociale que représente le projet employeur.

Nous proposons en juin, à la CGT et SUD de demander avec nous, comme nous l'avons déjà fait de notre côté, le retrait de la clause miroir des accords mis à signature, ce qu'ils refusent.

En juillet, nous faisons la déclaration suivante :

« La Fédération Nationale de l'Action Sociale FO et l'Union Nationale des Syndicats FO de la Santé Privée revendique depuis juillet 2020, les 183 euros net pour tous, sans contrepartie. L'injustice devait être réparée. C'est désormais chose faite, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

FO tient à réaffirmer que l'accord de méthode CCUE qu'elle n'a pas signé, prépare l'arnaque salariale à venir, la liquidation de nos garanties collectives et entérine la mort précipitée de nos conventions collectives nationales.

Nous ferons tout pour nous opposer à un tel projet et en premier lieu au projet de classifications qui envisage d'embaucher des salariés, non plus en fonction de leurs diplômes, mais en fonction de l'emploi qui leur sera proposé. Cela constituerait une régression sociale sans précédent.

C'est la remise en cause d'un travail qualifié, de professionnels formés et ainsi en capacité de prendre en charge les personnes les plus fragiles de notre société.

De même, nous sommes opposés à la suppression des valeurs de points conventionnels, facteur d'égalité salariale, ou à la suppression de l'ancienneté.

La Fédération Nationale de l'Action Sociale FO et l'Union Nationale des Syndicats FO de la Santé Privée sont POUR :

- Des conventions collectives avec des valeurs de points conventionnels maintenus qui reconnaissent encore les diplômes, l'ancienneté, garantissent des congés supplémentaires et des avantages particuliers (prime décentralisée, etc.).
- Un travail qualifié avec des professionnels formés, diplômés et ainsi en capacité de prendre en charge les personnes les plus fragiles de notre société. C'est le seul moyen de préserver l'égalité des droits salariaux, la réduction des inégalités professionnelles entre Femmes et Hommes, « l'attractivité » des métiers, la prise en compte de la santé et l'amélioration des conditions de travail des salariés.

Les deux accords étant agréés et étendus, nous exigeons sans attendre le paiement effectif des 183 euros et au 1^{er} janvier 2024.

Nous continuons de le réclamer et notre détermination s'appuie sur le fait que par notre détermination nous avons obtenu qu'ils sortent une note en date du 28 novembre qui précise que cette mesure est applicable pour les intérimaires, assistants et accueillants familiaux, maîtres agréés, personnels de logistiques et administratifs, les salariés en alternance et sous contrats aidés, dès lors qu'ils ne sont pas bénéficiaires du Ségur et personnels, sous statut de droit privé.

Face aux blocages des négociations qui se poursuivent après l'été, début novembre, l'ensemble des organisations syndicales FO, CFDT, CGT et SUD font une déclaration qui rappellent leurs exigences minima constitutives de ce que devrait contenir et garantir une future convention collective unique à savoir :

- la reconnaissance des qualifications et des diplômes,
- une évolution à l'ancienneté tout au long de la carrière,
- la reprise d'ancienneté à 100 %,
- un salaire minimum conventionnel prenant en compte a minima la perte du pouvoir d'achat depuis 30 ans, auquel s'ajoutent les 183 euros,
- l'attribution des congés supplémentaires à tous les salariés. »

2025

Début janvier, nous déposons notre projet de classifications FO qui, reprenant le meilleur des 3 conventions collectives, garantit que le niveau de diplôme définit la rémunération, le salaire minimum à 20 % au-dessus du SMIC, une progression à l'ancienneté tout au long de la carrière, une seule valeur de point et des classifications par groupe : non cadre, cadres et médecins spécialistes.

Nous continuons, et nous sommes bien les seuls aujourd'hui, à tenter de garantir la pérennité des droits et garanties en matière de prévoyance pour plus de 250 000 salariés, ceux de la CCNT66 et des Accords CHRS.

Face au refus des employeurs de prendre des mesures de préservation des droits existants en matière d'incapacité, d'invalidité et de décès, toutes les organisations syndicales favorables à la CCUE ont accéléré le processus de mise en place sans véritable négociation d'un futur accord de Branche sur ce sujet.

Nous n'avons pas franchi la ligne rouge, partagée entre la CGT et SUD, qui exigeaient le maintien des meilleurs garanties existantes, et le mandat réel des employeurs en ce qui concerne le niveau des rémunérations et des garanties attendues.

Ainsi, vient d'être lancé un appel à concurrence entre organismes assureurs pour la prévoyance sur la base de 11 scénarii. De sorte, on laisse les assureurs faire leur marché dans le contexte d'austérité et de baisse des droits que nous connaissons. On met en péril la CCNT 66 et accords CHRS puisque sans appel d'offres propre à ses deux champs conventionnels, les garanties vont s'arrêter fin 2026.

La négociation loyale qui aurait dû avoir lieu sur ce sujet ne l'a pas été. Le lancement d'un appel d'offres ne garantit en rien le maintien des meilleurs droits et garanties existants actuellement.

Malgré tout, notre détermination reste intacte. Nous sommes forts de notre cohérence. Nous sommes déterminés à tout faire, sur la base de revendications claires, pour réaliser l'unité syndicale.

Et dans la situation que nous connaissons, nous ne pouvons que nous féliciter, malgré tous nos points de désaccord, d'avoir à notre initiative obtenu l'appel unitaire pour être en grève et mobilisés partout en France le 1^{er} avril 2025.

Le 26 février avec la Fédération nationale CFDT Santé Sociaux, la Fédération nationale CFE-CGC Santé Social, la Fédération CFTC Santé Sociaux, les Unions Fédérales CGT Action Sociale et CGT Santé Privée, la Fédération nationale SUD Santé Sociaux réunies chez nous, nous avons fait un constat commun, à savoir, la situation sociale de tout le secteur de la santé et de la cohésion sociale (sanitaire, social, médico-social, aide à domicile, insertion...) est dégradée. L'austérité budgétaire s'aggrave et se traduit par des baisses de financement dans les établissements et services. Le blocage des négociations salariales dans les conventions collectives se poursuit. Le blocage du versement des 183 euros (Ségur) par les financeurs est une réalité. Et le non-agrément des derniers avenants salariaux dans la BAD (Branche de l'Aide à Domicile) et la CCNT65, est inacceptable.

Ainsi, nous avons appelé l'ensemble des salariés du secteur à se mobiliser dans l'unité la plus large pour obtenir :

- L'augmentation générale des salaires prenant en compte a minima la perte du pouvoir d'achat depuis 30 ans,
- Le versement inconditionnel des 183 euros pour toutes et tous,
- Le financement des établissements à hauteur des besoins,
- L'amélioration des conditions de travail,
- La création des postes nécessaires.

Nous verrons bien lors de notre conférence nationale FO en défense du financement du secteur, des conventions collectives et pour l'augmentation des salaires, le 14 mai 2025 où nous en serons.

Notre liberté et notre indépendance depuis toujours sont essentielles pour, malgré tout, tenter de préserver les droits existants et en premier lieu, les droits encore garantis dans les conventions collectives nationales dont nous exigeons toujours le maintien et l'amélioration.

Et nous restons partout, quel que soit le cadre imposé, même celui aujourd'hui d'une convention collective unique, force de proposition en défense des seuls intérêts matériels et moraux des salariés et toujours dans le refus de co-élaborer. La partie qui suit et qui reprend les revendications que nous portons dans nos différents et multiples champs conventionnels en témoigne.

”

Nos revendications

ACI

- L'attribution d'un droit syndical rémunéré et la suppression du chèque syndical ;
- La négociation d'un accord sur les classifications qui intègre la reconnaissance, pour tous les salariés, des qualifications et diplômes obtenus dans le secteur social et médico-social ;
- La suppression de l'entretien annuel d'évaluation et la fin de la période probatoire imposée lors de l'accession à une responsabilité supérieure ;
- La suppression de l'ancienneté d'un an pour pouvoir bénéficier de la prévoyance pour tous les salariés (permanents et en insertion) ;
- Suppression des dispositions « Promotion » et « Emploi repère » qui entraînent la perte d'ancienneté dès l'obtention d'un coefficient supérieur ;
- Le retrait du projet employeur d'une classification basée sur des critères classants ;
- L'augmentation immédiate de la valeur du point à hauteur de 8 € (SMIC + 20 %) en 2024 ;
- L'obtention immédiate et sans contrepartie des 183€ net pour tous ;
- Une véritable et conséquente progression des salaires par l'ancienneté ;
- Le financement pérenne sur fonds publics à hauteur des besoins réels, des structures et des actions menées, et l'arrêt de la part variable en fonction des résultats.

ALISFA

- La pleine application de la convention collective aux assistantes maternelles ;
- Une durée du temps de travail de 24 h minimum par semaine ;
- La suppression des 3 jours de carence à partir du second arrêt de travail dans l'année ;
- Élections CSE : seuil de déclenchement des élections à 6 salariés et 1 salarié à temps partiel pris en compte pour une unité lorsque son temps de travail est égal ou supérieur à un mi-temps ;
- Un temps de préparation pour les animateurs péri-scolaires ;
- Le financement pérenne sur fonds publics des établissements, et le maintien de l'engagement des CAF ;
- Obtention immédiate et sans contrepartie des 183 € net pour tous ;
- Une progression automatique de l'ancienneté ;
- Pour la reprise à 100 % de l'ancienneté acquise dans la Branche ;
- Classification : l'abrogation des critères classants.

AIDE A DOMICILE

- La prise en compte de TOUS les temps de déplacement, en temps de travail effectif, y compris les temps de trajets domicile-travail et travail-domicile ;
- La prise en charge de TOUS les temps d'attente et l'arrêt du fractionnement des journées de travail ;
- L'arrêt des modifications du planning intempestives ;
- La mise en place de conditions de travail protectrices de notre santé ;
- L'arrêt de glissement de tâches ;
- La limitation de l'amplitude journalière à 10 h ;
- L'augmentation de la valeur du point à hauteur de 7,28 € au 1er janvier 2024 ;
- L'application égalitaire sur tout le territoire de l'avenant 43-2020, en faveur des salariés ;
- L'augmentation de la majoration des heures travaillées les dimanches et jours fériés ;
- L'attribution des 183 € et de la prime « grand âge » pour tous.

CCNT51

- La restauration de l'ensemble des dispositions de la CCNT51 dénoncée en 2012 ;
- L'extension des 11 points " de fonctionnement " à toutes les catégories de salariés ;
- La création d'un statut et d'une grille spécifique pour les surveillants de nuit, pour les maîtresses de maison, pour les assistants familiaux et pour les agents d'accueil ;
- L'attribution de la prime décentralisée sans critère ni condition à tous les salariés et versée mensuellement ;
- Suppression de l'article 08.03.3 " promotion " qui entraîne la perte d'ancienneté dès l'obtention d'un coefficient supérieur ;
- L'augmentation immédiate de la valeur du point à 6 €, 183 € pour tous sans contrepartie ;
- La reprise à 100 % de l'ancienneté acquise dans la Branche ;
- L'augmentation de la majoration des primes de dimanche et jours fériés ;
- Augmentation de 6 points de la prime de nuit, Suppression du plafond de l'ancienneté limité actuellement à 34 %.

CCNT65

- L'intégration des maîtres et maîtresses de maison dans la grille du service éducatif du groupe B, qui accompagne un ou plusieurs résidents ;
- L'attribution aux salariés en transfert de 2 points par nuit ;
- L'augmentation de la prime d'internat de 50 points ;
- Un temps de préparation de 7 heures rémunérées pour la NAO pour les délégués syndicaux et les négociateurs désignés quelle que soit la taille de l'établissement ;
- Obtention immédiate et sans contrepartie des 183 € net pour tous ;
- Augmentation des salaires de 25 %, soit une valeur de point portée à 6,8 € ;
- Le redéploiement de l'échelle des salaires et la fin des tassements de grilles ;
- Attribution de congés payés annuels d'ancienneté.

CCNT66/CHRS

- Financement du secteur social et médico-social et Recrutement à hauteur des besoins AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ;
- Des négociations conventionnelles loyales et sérieuses, maintien et amélioration des garanties conventionnelles existantes ;
- Ouverture immédiate de négociations pour réviser la convention collective sur le nouveau champ conventionnel fusionné 66/CHRS ;
- Un week-end de repos par mois pour les Assistants Familiaux ;
- Attribution et amélioration des congés trimestriels pour tous ;
- Augmentation de la valeur du point à 5 euros, augmentation à chaque revalorisation du SMIC ;
- 183 euros net tout de suite pour tous !
- Défense et amélioration des grilles de classification, du principe de l'ancienneté et de la primauté de la qualification dans la détermination du salaire ;
- Revalorisation de l'internat, du travail de nuit, des dimanches et jours fériés ;
- Des jours rémunérés pour enfants malades.

FAMILLES RURALES

- Revalorisation de la progression de carrière en gardant comme critères l'ancienneté et la qualification ;
- Réajustement des indices des métiers d'auxiliaire de puériculture et de conseillère en économie sociale et familiale sur les mêmes indices que les métiers de même qualification La fin de la dérogation au travail partiel minimum de deux heures hebdomadaires Complémentaire santé et une prévoyance santé où la MUTUALISATION est réellement garantie ainsi que le principe selon lequel chacun cotise en fonction de ses moyens et est soigné en fonction de ses besoins ;
- Augmentation générale des salaires : la revalorisation immédiate de 20 % de la valeur du point ;
- Augmentation immédiate des indemnités kilométriques calculées selon le barème fiscal, incluant la totalité des kilomètres effectués ;
- Majoration de repos compensateur lorsque ces repos sont refusés le week-end (samedi et dimanche) ;
- Obtention immédiate et sans contrepartie des 183 € net pour tous.

MISSIONS LOCALES

- L'augmentation immédiate et significative des salaires :
 - augmentation immédiate de la valeur du point à 5,50 €,
 - octroi de la prime de 183 € net pour tous, au titre de la reconnaissance de l'accompagnement social des Missions Locales,
 - amélioration de la progression à l'ancienneté ;
- Une vraie ÉVOLUTION de carrière pour tous les emplois repères ;
- La reconnaissance des compétences complémentaires à l'issue de 3 mois maximum d'exercice ;
- Retour à la libre négociation, sans encadrement budgétaire, en dehors du cadre des enveloppes fermées et liées aux résultats ;
- Des budgets pérennes pour l'ensemble du réseau des Missions Locales par le retour à un financement national garanti par l'État ;
- La priorité et la reconnaissance de l'accompagnement global ;
- De vrais contrats de travail en CDI pour tous les salariés et la diminution de la charge administrative pour un accompagnement humain de qualité pour les jeunes ;
- NON à France Travail !
- OUI à l'accompagnement inconditionnel, à la formation, à de vrais emplois, choisis !
- Les moyens pour les projets d'insertion des jeunes : une allocation ferme sur laquelle les jeunes peuvent compter.

REGIES DE QUARTIERS

- La mise en place de grilles de classification en fonction de l'ancienneté et de la qualification ;
- Une progression de carrière en tenant compte de l'ancienneté et de la qualification ;
- Un accès renforcé à la formation professionnelle ;
- La garantie d'un cadre de travail non flexible ;
- L'amélioration des conditions de travail avec des effectifs à hauteur des besoins ;
- L'amélioration du droit syndical ;
- L'augmentation immédiate de 10 % de la valeur du point ;
- L'obtention immédiate et sans contrepartie des 183 € net pour tous ;
- L'augmentation de la majoration des heures de nuit à hauteur de 25 % ;
- La prise en charge a minima de 60 % de la mutuelle du salarié par l'employeur ;
- Demande d'une indemnité de transport domicile-travail.

TRAVAILLEURS D'ESAT

- Améliorer vos conditions de travail ;
- Discuter de l'organisation de votre travail ;
- Demander vos nouveaux droits ;
- Donner un avis, des idées ;
- S'exprimer, parler ;
- Droit à l'intéressement ;
- Droit aux chèques vacances, tickets restaurant ;
- Droits aux congés pour événements familiaux ;
- Droit à une complémentaire santé payée à 50 % par l'employeur
- Droit à la formation professionnelle.

Nos combats



LE 1^{ER} AVRIL 2025, AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

La Fédération Nationale de l'Action Sociale et l'Union Nationale de la Santé Privée Force Ouvrière se félicitent de l'appel unitaire de toutes les Fédérations et Unions syndicales du champ sanitaire, social, médico-social et de l'aide à domicile, à une journée de mobilisation et de grève le 1^{er} avril 2025.

Pain, paix, liberté, telle sera toujours notre devise.

C'est bien « l'économie de guerre » et la politique d'austérité qui sont utilisées comme prétexte pour continuer de s'en prendre, dans tout le secteur de la santé et de la cohésion sociale, à tous les droits des salariés, poursuivre la dégradation des conditions de travail, baisser les financements des établissements et des services, bloquer les salaires et toutes les négociations dans les différentes conventions collectives.

Pour préserver l'existence des secteurs sanitaire, social, médico-social, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, des missions locales, de l'insertion et de l'aide à domicile à but non lucratif, nos revendications sont plus que jamais d'actualité :

- des financements publics, à la hauteur des besoins ;
- l'arrêt des exonérations de cotisations sociales, le retrait de la réforme des retraites ;
- le maintien de tous les emplois et l'embauche des postes nécessaires ;
- le maintien de tous les services de jour comme de nuit, de tous les établissements et de toutes les associations qui passe par l'arrêt des coupes budgétaires ;
- l'augmentation immédiate et significative des salaires ;
- le versement et le maintien des 183 euros net pour tous ;
- la garantie de la prise en charge et l'accueil inconditionnel de tous les publics ;
- le retrait de l'acte 2 de l'école inclusive ;
- NON à la tarification à l'acte avec SERAFIN-PH ;
- OUI au maintien et l'amélioration de nos conventions collectives ;
- OUI au respect du droit de grève, sans réquisition, ni service minimum.

Dans ce contexte, où les salariés se mobilisent et prennent leurs affaires en main, la Fédération Nationale de l'Action Sociale et l'Union

Nationale de la Santé Privée Force Ouvrière réaffirmer leur indépendance face à un gouvernement qui cherche à intégrer les syndicats pour cogérer la régression sociale.

Nous soutenons toutes les mobilisations et grèves organisées dans tout le pays.

Nous soutenons la décision de notre Confédération Force Ouvrière d'avoir quitté le « *conclave* », devenu « *délégation paritaire permanente* » et de refuser toute instrumentalisation. Cette décision est conforme à son mandat, comme d'avoir réaffirmé la revendication unitaire de 2023 portée par toutes les Confédérations, à savoir l'exigence du « *retrait de la réforme injuste, brutale et injustifiée des retraites de Borne/Macron* ».

Des moyens à la hauteur des besoins doivent être débloqués d'urgence pour le maintien et l'amélioration de nos droits et la défense de nos métiers essentiels.

Nous refusons une Convention Collective Unique et Étendue qui, selon le ministère et les employeurs, prévoit :

- d'allonger le temps de travail : journées de 12h, semaines de 48h, annualisation imposée ;
- de supprimer les Congés trimestriels sacrifiés à 6 jours par an et pas pour tous ;
- de supprimer les congés d'anciennetés ;
- de réduire le Repos quotidien : plus que 9h entre deux journées de travail au lieu de 11h.
- de baisser des garanties de prévoyance afin de moins protéger les salariés !
- la fin du salaire basé sur les diplômes, remplacé par un « *salaire au mérite* », au bon vouloir des employeurs.

Nous refusons le mépris salarial qui a vu le ministère refuser d'agréer l'avenant 66-2024 dans l'aide à domicile. A la poubelle, la maigre augmentation de 6 points de tous les coefficients de cette Branche qui ainsi vont pour nombre d'entre eux rester en dessous du SMIC.

Pour FO, le 1^{er} avril n'est qu'une première étape.

Nous appelons tous nos syndicats à convoquer partout des Assemblées Générales dans les établissements et services avec les salariés, pour définir leurs propres cahiers de revendications et ainsi faire grandir le rapport de force.

Nous sommes fort de l'unité réalisée et des revendications communes que nous portons à la ministre ce premier avril.

Ce 1^{er} avril avec tous les salariés et dans l'unité nous faisons entendre nos revendications.



FO

Pour les secteurs sanitaire, social, médico-social

Le projet des employeurs enfin dévoilé !



UNIS
pour des
MOYENS

- ✗ Temps de travail allongé : journées de 12h, semaines de 48h, annualisation imposée.
- ✗ Congés trimestriels sacrifiés à 6 jours par an !
- ✗ Repos quotidien réduit : plus que 9h entre deux journées de travail au lieu de 11h.
- ✗ Baisse des garanties de prévoyance : moins de protection pour les salariés !

CCUE pour FO c'est
toujours **NON !**

Mobilisons- nous !

PARTOUT EN FRANCE

Le **1^{er}** avril *2025*

www.unsfo.org www.fnasfo.fr

**RÉUNION PUBLIQUE
FO ANPIHM** **SDAS
IFO 35**

**MERCREDI 19 JUN 2024
À 17h**
À l'UD FO 35 – 35 rue d'Échange à Rennes

**Défendre les salarié.e.s et les
résident.e.s de l'ANPIHM
Défendre le régime dérogatoire de 2001
Défendre le Projet de vie et les Foyers
de vie Les Gantelles et Les Fougères**

ANPIHM
ASSOCIATION NATIONALE POUR L'INSERTION DES HANDICAPS MOTEURS

ANPIHM
VWA

- MAINTIEN DE TOUS LES PROJETS DE VIE DES RÉSIDENTS ET RÉSIDENTES
- MAINTIEN DE TOUS LES EMPLOIS
- MAINTIEN DU FRANCHISEMENT DU RÉGIME DÉROGATOIRE
- LE RESPECT DE NOS DROITS ET LE DROIT ALLEMAND



05:24 41%

Abonnez-vous

« Ne pas basculer dans la maltraitance »: le personnel d'un Ehpad à l'ouest de Rennes sonne l'alarme

La quasi-totalité des employés de l'Ehpad de Gaël (Ille-et-Vilaine), la résidence la Dommonée, étaient en grève ce mercredi 17 juillet 2024 après-midi. Ils ont manifesté devant l'établissement pour dénoncer « un management inadéquat », entraînant un manque criant de moyens et de personnels.

Je m'abonne

Régions Sport Ouest-France Vidéos Recherche

MANIFESTATION

SOCIAL, MÉDICO-SOCIAL
AIDE À DOMICILE

**183 €
POUR TOUS**

DANS L'UNITÉ, GRÈVE ET MANIFESTATION NATIONALE
TOUS À PARIS – JEUDI 8 AVRIL 2021

GRÈVE

Mobilisés pour
l'augmentation
des salaires

RASSEMBLEMENT À MATIGNON
JEUDI 9 JUIN 2022 À 14H

FO

SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL, DE L'INSERTION,
DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'AIDE À DOMICILE

TOUS MOBILISÉS POUR NOS SALAIRES

Face aux augmentations des prix des produits de première nécessité, de l'énergie comme de l'alimentation et du coût de la vie, seuls les salaires, les pensions et les aides et allocations continuent de stagner ou de baisser au regard de l'inflation.

- ➔ Pour l'augmentation des salaires, du point d'indice et du SMIC,
- ➔ Pour une revalorisation des retraites,
- ➔ Pour l'abrogation de la réforme de l'Assurance chômage,
- ➔ Pour défendre nos emplois et conditions de travail.

Mobilisation
interprofessionnelle

AVEC **FO** JEUDI 27 JANVIER

FO ACTION SOCIALE

Le 8 décembre
Tous en grève
et dans l'action

Pour l'extension des mesures salariales du « Ségur » à tous les agents et les salariés du Social, Médico-Social Publics et Privés

Dans la continuité de la grève et de la mobilisation du 5 novembre, grande réussite malgré le contexte épidémiologique.

Faute de réponses concrètes aux multiples interpellations des Fédérations FO-SPSS, de l'Action Sociale et de la Confédération Force Ouvrière, pour que le gouvernement élevez à ses personnels et aux salariés, dans le secteur médico-social et social, de la petite enfance, de la protection de l'enfance, des services d'aide à domicile, les mesures de revalorisations salariales du « Ségur ».

Parce que ces agents publics et les salariés du privé :

- ➔ ne peuvent rester en marge des accords salariaux du Ségur de la Santé ;
- ➔ se sont mobilisés sans compter pour faire face à la pandémie ;
- ➔ ne sont pas des personnels de second choix ;
- ➔ à même statut, même salaire.

Elles soutiennent l'ensemble des initiatives de leurs syndicats qui sont actuellement dans l'action et la mobilisation pour défendre leurs revendications. Elles invitent l'ensemble de leurs structures et syndicats, à organiser les modalités d'actions et de communications partout où c'est possible (établissements, collectives, AOS, conseils départementaux et régionaux, Préfectures...)

Les Fédérations FO-SPSS et FNAS-FO appellent à la grève et à la mobilisation le mardi 8 décembre 2020

D'ores et déjà, les Fédérations FO-SPSS et FNAS-FO prennent attache avec le cabinet du Premier Ministre pour être reçues le 8 décembre 2020. Cette journée doit démontrer toute notre détermination à obtenir satisfaction et être une réussite pour faire passer le gouvernement !

Paris, le 26 novembre 2020

FO NON

A LA DISPARITION DE NOS CONVENTIONS COLLECTIVES 66/CHRS ET 51 !

www.fnasfo.fr www.unsfo.org

FACE AU MÉRIS DU GOUVERNEMENT ET DES EMPLOYEURS

LE 1ER FÉVRIER AMPLIFIONS LE MOUVEMENT !

MAINTIEN DES ACCORDS SÉGUR 183 €

INDISPENSIBLE POUR LA VACCINATION LIÉE À LA SÉCURITÉ SOCIALE

FO ACTION SOCIALE

« De manière très concrète, cela signifie que la semaine prochaine, les cours pour les écoles, collèges et lycées se feront à la maison, sauf, comme au printemps 2020, pour les enfants des soignants et de quelques autres professions, qui seront accueillis, de même que les enfants en situation de handicap qui doivent continuer à pouvoir être accueillis dans le secteur médico-social. »

Emmanuel Macron, le 31 mars 2021

Mêmes contraintes – Même salaire

Social, Médico-social, Aide à Domicile

183 € POUR TOUS

**DANS L'UNITÉ,
GRÈVE ET
MANIFESTATION NATIONALE**

**TOUS à PARIS,
LE JEUDI 8 AVRIL 2021**

FO



**APPEL de l'UNSSP FO
pour la mobilisation
du 15 Décembre 2020 à Paris**

L'Union Nationale des syndicats Force Ouvrière de la Santé Privée appelle à étendre et à intensifier la mobilisation pour obtenir la transposition des 183 € de revalorisation salariale issus de l'accord « Ségur de la santé » à l'ensemble des salariés de la santé privée.

Les 5 et 26 novembre, les 3 et 8 décembre, des dizaines de milliers de salariés et d'agents des secteurs de la santé, du social et du médico-social des secteurs privé et public, se sont mobilisés pour dénoncer l'inégalité de traitement de la déclinaison salariale dans l'application du «Ségur de la santé», le manque de moyens et la dégradation constante de leurs conditions de travail.



Ils revendiquent 183€ pour tous !!!

À l'initiative de nombreux syndicats de base et/ou à l'appel de leurs organisations syndicales, en intersyndicale, les salariés dans nombre de départements se sont rassemblés devant les préfectures, les A.R.S. ou sont allés déposer des motions à leurs employeurs.

Rassemblement devant le Groupe Hospitalier Mutualité de Grenoble le 26.11.2020

Après avoir fait le point sur la réussite des mobilisations et sur les initiatives réalisées, la Commission Exécutive de l'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Santé Privée a décidé d'appeler à rejoindre le rassemblement national (public/privé) à Paris, le 15 décembre 2020 pour aller chercher les 183€ nets pour tous chez Castex et Veran.

La manifestation se tiendra aux abords du ministère de la Santé. RDV à partir de midi.

Pour des moyens, des embauches, de meilleures conditions de travail et des augmentations de salaires !!!

**Le 15 décembre 2020,
toutes et tous à Paris !!!**

183€ pour tous !!!

MANIFESTATION NATIONALE (PUBLIC / PRIVÉ) !!!

**FO EN DÉFENSE DES CONVENTIONS COLLECTIVES
TOUS EN GRÈVE ET EN MOBILISATION
LE 18 FÉVRIER 2022**



FO et la CFE-CCG ont pris connaissance d'un document d'AXESS (FEHAP et NEXEM) intitulé « Une convention collective unique étendue - CCUE -, un outil indispensable au service de l'attractivité du secteur et de sa structuration ».

Celui-ci vise à accompagner la résolution soumise à leurs assemblées générales extraordinaires du 17 février 2022 qui validera l'ouverture de la négociation de cette CCUE.

AXESS répond ainsi à la demande du gouvernement, s'il le faut, il se dit prêt à dénoncer les deux conventions collectives historiques du secteur Sanitaire, Social et Médico-social, à savoir, la CCNTSI, la CCNT 66/79/CHRS et la convention collective de la Croix-Rouge pour contraindre les organisations syndicales à négocier en 15 mois cette CCUE.

Ce projet ne vise pas à améliorer les droits et garanties collectives. Il prévoit la destruction de l'architecture actuelle de nos classifications reposant sur des qualifications, des diplômes et sur l'expérience acquise dans le cadre de l'ancienneté. Il veut laisser place à des salaires individualisés s'appuyant en grande partie sur des critères subjectifs laissés à l'appréciation de l'employeur via un système d'évaluation des compétences du salarié.

Ce projet ne répond en rien à l'urgence de la situation du secteur sanitaire, social et médico-social. S'il aboutit, il va au contraire le fragiliser davantage et renforcer les problèmes de recrutement et des salaires de misère.

C'est la réponse des employeurs et du gouvernement aux salariés et à leurs organisations syndicales qui se mobilisent par dizaine de milliers depuis plusieurs mois.

A FO et à la CFE-CCG, nous restons inconditionnellement opposés à cette casse programmée de tous nos droits conventionnels.

Pour notre part, rejetant ce projet destructeur de nos droits conventionnels, à FORCE OUVRIERE et à la CFE-CCG, nous réaffirmons que nous refusons le saccage de nos droits !

FO et la CFE-CCG invitent les salariés, avec leurs syndicats et dans l'unité à se réunir en assemblée générale, à prendre connaissance du projet employeur, à décider par vote de motions, à adresser aux employeurs et au gouvernement :

- pour le maintien et l'amélioration des garanties conventionnelles dont nos classifications reposant sur des qualifications, des diplômes et sur l'expérience acquise dans le cadre de l'ancienneté,
- pour la revalorisation des salaires dont les 183 euros net pour tous,
- pour l'amélioration des conditions de travail, dans l'intérêt des salariés et des publics accompagnés.

FO et la CFE-CCG soutiennent d'ores et déjà toutes les initiatives et mobilisations qui seront prises dans les établissements pour empêcher cette forfaiture. Nous le rappellerons lors de la conférence des métiers de l'accompagnement, du social et médico-social. A l'ouverture de cette conférence, notre délégation fera une déclaration en ce sens et quittera la séance.

**NOUS APPELONS À LA GRÈVE ET À LA MOBILISATION,
LE VENDREDI 18 FÉVRIER 2022**

Paris, le 11 février 2022

www.fnafo.fr

www.unssp.org

www.cfeccg-santesocial.fr

EN GRÈVE POUR NOS SALAIRES

EN GRÈVE POUR LA DÉFENSE DE NOS CONVENTIONS COLLECTIVES

FO SANTÉ PRIVÉE

Communiqué de soutien aux salariés, en grève, des crèches de la Croix Rouge Française à Lyon

Contact : Virginie 06 68 65 10 75

Les salariés des neuf crèches de la Croix Rouge Française, à Lyon, sont en grève depuis le début de la semaine avec leur syndicat Force Ouvrière.

Une cinquantaine de professionnelles sont mobilisées depuis lundi pour revendiquer des augmentations de salaire et de meilleures conditions de travail.

Les salariés des crèches de la Croix Rouge Française comptent parmi les salariées en situation de précarité du pays, c'est inacceptable !

Après 22 ans d'exercice au sein des crèches Croix Rouge Française le salaire mensuel n'est que de 1 300€ net/mois !

La première Ministre Elisabeth BORNE, essaye de nous faire croire que sa priorité serait le pouvoir d'achat !

Dans son nouveau gouvernement elle vient de nommer Jean-Christophe COMBÉ, directeur de la Croix-Rouge depuis 2016, au poste de Ministre des solidarités.

Le gouvernement doit répondre dans les plus brefs délais aux salariés du secteur non-lucratif en débloquent les fonds nécessaires pour des augmentations de salaire avec l'augmentation immédiate de la valeur du point Croix Rouge et FEHAP.

Il doit attribuer le complément Ségur de 183€ net/mois pour l'ensemble des salariés du secteur.

Le Ministre COMBÉ doit intervenir auprès de la direction de la Croix Rouge Française pour sortir de ce conflit. S'il ne fait pas, il indiquera très clairement que la volonté du gouvernement n'est pas d'améliorer la situation, mais bien au contraire, de continuer la casse sociale.

L'Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FORCE OUVRIÈRE apporte son soutien total aux salariés grévistes. Elle exige de la part de la direction de la Croix Rouge Française de répondre dans les plus brefs délais aux revendications légitimes des salariés en grève.

Le Secrétaire général
Franck Moulgatte

Paris, le 8 juillet 2022

Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIÈRE de la Santé Privée
153115, rue de Rome - 75017 PARIS
Téléphone : 01 44 21 06 10 - Adresse e-mail : ucs@unifso.org
Site internet : http://www.unifso.org/

FO ACTION SOCIALE

Branche de l'aide à domicile

CARTE DE PROFESSIONNEL À DOMICILE

AIDE À DOMICILE

TOUTE LA FRANCE

EXPIRE : JAMAIS

Pour FO, c'est **OUI**

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE FO
7 PASSAGE TENAILLE 75014 PARIS
01 40 52 85 80 / fahas@hastf.fr / fhas@orange.fr / www.fhasf.fr

BRANCHE ASSOCIATIVE SANITAIRE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

UNION NATIONALE DES SYNDICATS DE LA SANTE PRIVEE

FO

183 € NETS ENFIN POUR TOUTES ET TOUS !

FO SANTÉ PRIVÉE

Valide

L'extension du Ségur

DANS L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS À BUT NON-LUCRATIFS

UNION NATIONALE DES SYNDICATS DE LA SANTE PRIVEE

FO

Tous à PARIS !

TOUS AU MINISTÈRE !

Pour des augmentations de salaires

CACPPA 69, Centre Psychiatrique de l'An OI, CLARIANE 06, CLARIANE 85, Clinique Saint Augustin 23, Clinique de l'Arjou 49, COI MAUSJOUR 83, Groupe COURLANCY Sorin 51, Clinique Sainte-Monique 02, HAD Temps De Vie, EHPAD Les 3 Chânes 02, Saint Jean Laverde 62, Croix Rouge Française 85, Croix Rouge Française 69, Croix Rouge Française 17, Croix Rouge Française BEL AIR 37, Hôpital de la Ferté Macé, EHPAD LE SOLLET 86, Association Hospitalière de Bourgogne Franche Comté 701, Fondation Bon Sauveur de la Manche 50, Fondation Saint Jean de Dieu 49, Hôpital Forville, Fondation Cognac-Jay 77, Hôpital Dieu Le Grosot 71, Centre de rééducation et d'ajustement Les Capucins 49, CROIX 03, CROIX 44, SOS Service, SOS Sorin, syndicat de la Santé Privée de la Loire 02, Syndicat de la Santé Privée de Normandie-Meridiens 51, Syndicat de la Santé Privée d'Indre et Loire 37, Syndicat de la Santé Privée de l'Isère 38, Syndicat de la Santé Privée de Haute Loire 43, Syndicat de la Santé Privée de Maine et Loire 49, Syndicat de la Santé Privée des Pyrénées Atlantiques 64, Syndicat de la Santé Privée des deux Sèvres 79, Syndicat de l'Alsace Sociale et de la Santé Privée de la Réunion 974, Thèmes d'Amazoville 57, UD 49, UD 73, ES Les Essouris, Sainte Marie 974, Groupe VIVY, VIVY Pays de Loire, Clinique Saint Charles La Roche-sur-Yon 65, Santé Privée Hauts de France, Syndicat de la Santé Privée des Alpes-Maritimes 06, Syndicat de la Santé Privée de Haute-Loire 43, Syndicat CHS Saint Marie 43, Syndicat Les coëtrons salaires 06, ...

WEBINAIRE

Ouvert à tous les salariés et syndicats
Préparons la mobilisation à Paris !

MARDI

16 avril 2024 à 14H30

Inscriptions via l'adresse mail :
augmentationsalairespourtous@gmail.com

Union Nationale des Syndicats FO de la Santé Privée 153-155 rue de Rome 75017 PARIS

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée FO

communiqué de presse

FO

Le Conseil départemental de la Manche doit financer les établissements du secteur Social et Médico-social non-lucratif.

Lundi 24 février 2025, les salariés de la Fondation Bon Sauveur de la Manche se mobiliseront devant le Conseil départemental à Saint-Lô afin d'interpeller les élus départementaux.

En 2021, l'Union nationale des syndicats de la santé privée FO, aux côtés de la CFE-CGC, de la CFTC et de la fédération employeur FEHAP, a signé un accord instaurant un complément salarial de 183 € nets par mois pour l'ensemble des salariés du secteur sanitaire et des EHPAD privés à but non lucratif, dans le cadre de l'extension des mesures salariales du Ségur de la santé au secteur privé.

Consciente que cet accord excluait injustement une partie des salariés du médico-social, l'UNSSP FO a mené un combat sans relâche pour que ces professionnels obtiennent la même reconnaissance salariale.

Après plusieurs mois de mobilisation, notamment un grand rassemblement devant le ministère de la Santé le 30 mai 2024, organisé par l'UNSSP FO et la CFE-CGC Santé-Sociaux, le gouvernement a fini par céder. Le ministère a accepté d'étendre le complément de 183 € à l'ensemble des salariés du secteur sanitaire, social et médico-social non lucratif.

Le 4 juillet 2024, l'UNSSP FO a signé l'accord officialisant cette extension, validée et rendue obligatoire par le ministère du Travail pour tous les établissements du secteur.

Or, malgré cette avancée, le Conseil départemental de la Manche refuse de financer sa part, mettant ainsi en péril les établissements en délégation de service public, comme la Fondation Bon Sauveur.

Cette situation est inacceptable. L'accord du 4 juillet 2024 doit être financé par l'ensemble des acteurs publics. Les salariés ne doivent pas être instrumentalisés dans un bras de fer politique entre le Conseil départemental et le gouvernement.

L'Union nationale des syndicats de la santé privée FO apporte son soutien total aux salariés mobilisés et exige que tous les financeurs respectent leurs engagements et assurent le financement nécessaire à notre secteur.

Sans nos établissements, le système de santé, déjà en crise, s'effondrerait. Il est urgent de reconnaître le travail des professionnels de la santé privée non lucrative en leur garantissant les crédits nécessaires.

Afin de garantir une prise en charge digne de la population manchoise et de stopper l'exode des professionnels de santé vers d'autres secteurs, le gouvernement et le département doivent agir dès maintenant pour permettre aux établissements de révaloriser les salaires de l'ensemble des travailleurs du secteur sanitaire, social et médico-social non lucratif.

Paris le 23 février 2024

Le Secrétaire Général
FRANCK HOUGATTE
06 12 25 94 25

UNION NATIONALE DES SYNDICATS DE LA SANTE PRIVEE FORCE OUVRIERE
153-155, rue de Rome 75017 PARIS - Téléphone : 01 44 01 06 10 - Adresse e-mail : secretariat@unssp.org
Site internet : <http://www.unssp.org>





**PUBLIC
PRIVÉ.**

UNIS
CONTRE
L'AUSTÉRITÉ

www.fasfo.fr

Union Nationale des Syndicats de la Santé Privée Force Ouvrière

FO SANTÉ PRIVÉE

MON SALAIRE NE SUFFIT PLUS À PAYER LES FACTURES !

LES GRILLES SALARIALES SONT TASSÉES ! ET ON NOUS ANNONCE L'AUSTERITÉ !

POUR NOS SALAIRES, TOUS AU MINISTÈRE !

TOUS À PARIS !

JEUDI 30 MAI

GRÈVE ET MANIFESTATION DEVANT LE MINISTÈRE

MERCI À NOS PARTENAIRES !



La Macif,
c'est **vous.**



SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT



Pour une santé
accessible à tous

UNIS POUR DES MOYENS

Dans les secteurs sanitaire, social, médico-social, insertion, aide à domicile

14 Mai 2025 à PARIS

141 avenue du Maine - Paris 14ème - salle Léon Jouhaux



Conférence des délégués FO

- action sociale santé privée

The logo for FO (Force Ouvrière), consisting of the letters 'FO' in a bold, red, sans-serif font.

www.fnasfo.fr

www.unsfo.org

CPPAP 0915 S 07533 - Dépôt légal à parution ISSN 2778-6498 (Prix au numéro : 3,10 € - Abonnement compris dans la cotisation syndicale)

Organe officiel de la Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière.

7, Passage Tenaille - 75014 PARIS - ☎ 01 40 52 85 80 - Télécopie 01 40 52 85 79 - Courriel : lafnas@fnasfo.fr - <http://www.fnasfo.fr>

Directeur de la Publication : Pascal CORBEX - Secrétaire Fédérale chargée de la Presse : Isabelle ROUDIL - Comité de Rédaction : LE BUREAU FÉDÉRAL

Impression : Techni Print - Avenue de Suède - 82000 MONTAUBAN - Tél. : 05 63 20 17 18

Dépôt des articles : 03/04/2025 - B.A.T. : 09/04/2025 - Date supposée de réception : 16/04/2025